



COMMUNE : 175 ST GENIS DES FONTAINES
 ARRONDISSEMENT : 66 CERET
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'ARGELES SUR MER

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence 2026	Taux plafonds 2026	Bases d'imposition provisionnelles 2026	Produits référence 2026	Taux votés 2026	Produits attendus 2026
	1	2	3	4	5	6	(col. 4 x col. 6)
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	4 566 808	41,20	110,88	4 644 000	1 913 328	41,20	1 913 328
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	116 942	46,89	130,16	117 400	55 049	46,89	55 049
Taxe d'habitation (TH)	1 115 537	12,77	54,64	1 064 400	135 924	12,77	135 924
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	2 104 301		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	>>>	>>>	>>>	Bases d'imposition provisionnelles 2026	Produit référence 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)
	8	10
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité	
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)		
Taxe d'habitation (TH)	2 104 301 =	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)	

Total des produits attendus

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case :

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	0			14 811	0	0	-72 602	11

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources indépendantes des taxes votés (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taxes votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
2 104 301		-57 791		2 046 510

Le Maire,

 Le 28 AVR. 2026
 Pour la Commune,

À PERPIGNAN
 Le 09 MARS 2026
 Pour la Direction des Finances publiques,
 XAVIER DENY



COMMUNE : 175 ST GENIS DES FONTAINES
 ARRONDISSEMENT : 66 CERET
 FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'ARGELES SUR MER

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière sur le bâti :	
a. Personnes de condition modeste	3 049
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	1 198
d. Logements sociaux et longue durée	853
Taxe foncière sur le non bâti :	9 265
Taxe d'habitation :	446
a. Dotation pour perte de THLV	>>>
b. Dotation pour recentrage THRS	>>>
c. Mayotte	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	>>>
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	>>>
c. Locaux industriels	>>>
d. Autres allocations	>>>

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière sur le bâti :	
a. Par le conseil municipal	244 866
b. Par la loi	
Taxe foncière sur le non bâti :	42 285
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	
3. BASES DE TAXE D'HABITATION	
a. Résidences secondaires et assimilées	952 200
b. Logements vacants soumis à la THLV	112 200
c. Correction des bases THRS	-30 894
d. Correction des bases THLV	-28 632
e. Correction des bases MTHRS	>>>

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES

- a. Éoliennes et hydroliennes
- b. Centrales électriques
- c. Centrales photovoltaïques
- d. Centrales hydrauliques
- e. Centrales géothermiques
- f. Transformateurs électriques
- g. Stations radioélectriques
- h. Installations gazières et autres
- i. Taxe sur les pylônes

5. RÉFORMES FISCALES

- a. TVA compensant la TH >>>
- b. TVA compensant la CVAE 0
- c. Coefficient correcteur 0,962084
- d. Taux FB commune 2020 21,10
- e. Taux FB département 2020 20,10

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national	départemental			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	45,15	112,88	2,00	110,88
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	52,93	132,33	2,17	130,16
Taxe d'habitation (TH)	23,67	25,83	64,58	9,94	54,64
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

- a. ...la diminution sans lien a été appliquée >>>
- b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés >>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

- a. Taux moyen départemental 14,58
- b. Taux maximum de la majoration 1,46

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de niveau :

- a. National
 - b. Communal
- Taux maximum :**
- a. Taux communal majoré à ne pas dépasser
 - b. Taux maximum de la majoration spéciale

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
 Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le
 ID : 066-216601757-20260428-04202628042026-BF

Berger
 Levrault

3/50